

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 6 février 2023 à 19 heures à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri, Roger East et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Assiste également à la séance : Alain St-Vincent-Rioux directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Présentation de l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - Reddition de comptes - MTQ
 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - Avis de motion pour le règlement concernant la tarification des services de loisirs
 - Projet de règlement concernant la tarification des services de loisirs
 - Acceptation du plan d'action pour le programme « Municipalité Amie Des Aînés » (MADA)
 - Demande de prolongation pour le programme « Municipalité Amie Des Aînés » (MADA)
 - Autorisation de signature de l'entente modificatrice avec Développement économique Canada
 - Mandat pour le plan de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution d'eau potable
 - Mandat pour l'élaboration du plan de protection de la source d'eau potable
 - Mandat pour le suivi environnemental requis pour les installations septiques des anciens bâtiments municipaux du secteur de Vianney
 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement pour le rang 6
 - Appel d'offres pour les travaux sur le rang 6 dans le cadre du PAVL
 - Appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des boues des installations septiques
 - Achat d'une camionnette (pick-up)
 - Appui d'une demande d'un propriétaire auprès de la CPTAQ
 - Demande de soutien financier - SANA
 - Autorisation de signature pour un bail de location d'une partie du presbytère
 - Mandat pour les travaux d'aménagement intérieur du Presbytère
 - Participation au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable
 - Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM)
 - Renouvellement de l'adhésion à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie
 - Nomination d'une officière municipale - inspectrice

- en environnement
- Formation concernant le système d'alerte téléphonique
- Nomination des représentants de la Municipalité autorisés à signer les documents soumis par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)
- Inscription au congrès de la COMBEQ
- Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2023
- Appui à la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026
- Correspondance
- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2023-02-33 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2023, le greffier-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2023 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 16 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2023-02-34 Prévisions de sorties

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions et ratifications des délégations suivantes soient adoptées :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
A St-Vincent-Rioux	plastique agricole	Plessisville	2023-02-13
Y Charlebois	Rencontre Mairie	Windsor	2023-02-21
J.C. Gagnon	Rencontre Mairie	Windsor	2023-02-21
A St-Vincent-Rioux	Rencontre DGs MRC	Plessisville	2023-02-21

2023-02-35 Reddition de comptes MTQ

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 490 239 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-36 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Considérant que, par sa résolution numéro 2022-02-41, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM,

constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 18 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu :

- d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 500 \$ pour l'exercice financier 2023;
- que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-37

Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant la tarification des services de loisirs

Madame Audrey Ouellette, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la tarification des services de loisirs et ce, avec dispense de lecture afin de modifier les frais pour l'utilisation des équipements, des sports des loisirs et de la culture.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Projet de règlement no 2023-244 concernant la tarification des services de loisirs

Province de Québec
MRC de l'Érable
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

Projet de règlement no 2023-244 concernant la tarification des services de loisirs

Attendu que ce conseil désire établir différents tarifs pour l'utilisation des équipements, des terrains et des locaux du service des sports, des loisirs et de la culture;

Attendu que le conseil municipal a le pouvoir d'imposer lesdits tarifs en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, _____, conseiller, dépose le projet de règlement suivant :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent :

Résident : toute personne physique ayant son domicile légal à Saint-Ferdinand;

Abonné extérieur : toute personne physique ayant son domicile légal dans une municipalité autre que Saint-Ferdinand mais qui paie des taxes municipales à Saint-Ferdinand (incluant la famille immédiate ayant son domicile au même endroit);

Non-résident : toute personne physique ayant son domicile légal dans une municipalité autre que Saint-Ferdinand.

Article 3 : TERRAIN DE BALLE

Les tarifs suivants sont établis pour l'utilisation du terrain de balle :

Tournoi (vendredi soir au dimanche soir):	300 \$
Saison :	25 \$/1.5 heure
Jour :	150 \$
Tournoi de pétanque FADOQ :	125 \$
Saison : Maison de Jeunes :	15 \$/1.5 heure

Article 4 : CAMPS DE JOUR

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour la participation d'un enfant aux camps de jour :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour un 1 ^{er} enfant :	
Tarif de base :	25 \$/enfant
Plus tarif hebdomadaire :	25 \$/enfant/semaine

Pour un 2 ^e enfant et plus :	
Tarif de base :	22 \$/enfant
Plus tarif hebdomadaire :	22 \$/enfant/semaine

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident aux camps de jour est le double du tarif prévu pour ce service.

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription :	
Entre le 1 ^{er} avril et le 30 avril :	30 \$
Entre le 1 ^{er} mai et le 31 mai :	50 \$
Après le 1 ^{er} juin (si places disponibles) :	70 \$

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour la participation d'un enfant aux services de garde :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Le matin (entre 7h00 et 9h00) :	5 \$/période
---------------------------------	--------------

Le soir (entre 16h00 et 18h00) : 5 \$/période
Le matin (entre 7h00 et 9h00) ET le soir
(entre 16h00 et 18h00) : 10 \$/journée
Le matin (entre 7h00 et 9h00) ET le soir
(entre 16h00 et 18h00) :
1^{er} enfant : 25 \$/enfant/semaine
2^e enfant et plus : 20 \$/enfant/semaine

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident aux services de garde est le double du tarif prévu pour ce service.

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour la participation d'un enfant aux services de la semaine de relâche :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

La journée (de 7h30 à 17h30) : 25 \$/journée
La semaine (de 7h30 à 17h30) : 100 \$/semaine

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident aux services de la semaine de relâche est le double du tarif prévu pour ce service.

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription : 30 \$

Article 5 : BALLE MOLLE

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour les activités de balle molle :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Novices : 50 \$
Atomes : 56 \$
Moustiques : 56 \$
Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident à la balle molle est le double du tarif prévu pour cette activité.

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription : 20 \$

Article 6 : SOCCER

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour les activités de soccer :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Novices : 50 \$
Atomes : 56 \$
Moustiques : 56 \$

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident au soccer est le double du tarif prévu pour cette activité.

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription : 25 \$

Article 7 : LOCATION DE GLACE

Les tarifs suivants sont établis pour la location de glace à compter du 1^{er} septembre 2023 seulement :

Pour les résidents :	75 \$/heure
Pour les abonnés extérieurs :	90 \$/heure
Pour les non-résidents :	110 \$/heure
Pour la Maison de Jeunes :	45 \$/heure
Pour l'utilisation d'une salle 1h avant ou 1h après :	25 \$/1 heure

Article 8: HOCKEY

(en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023)

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour les jeunes de 6 à 12 ans : 56 \$

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident au hockey est le double du tarif prévu pour cette activité.

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription : 25 \$

Article 9 : INITIATION AU PATINAGE

(en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023)

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour les jeunes de 4 à 10 ans : 56 \$

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident à l'initiation au patinage est le double du tarif prévu pour cette activité.

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription : 20 \$

Article 10 : PATINOIRE EXTÉRIEURE

Les tarifs suivants sont établis pour la location de la patinoire extérieure pour le deck hockey :

Pour les résidents :	20 \$/1.5 heure
Pour les abonnés extérieurs :	20 \$/1.5 heure
Pour les non-résidents :	25 \$/1.5 heure
Pour la Maison de Jeunes :	10 \$/1.5 heure

Article 11 : DECK HOCKEY

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour les jeunes de 6 à 12 ans : 56 \$

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident au deck hockey est le double du tarif prévu pour cette activité.

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription : 30 \$

Article 12 : BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs d'abonnement suivants sont établis pour la bibliothèque Onil-Garneau :

Pour les résidents : gratuit
Pour les abonnés extérieurs : gratuit

Pour les non-résidents :

Un tarif de 100 \$ est établi pour l'abonnement d'un non-résident à la bibliothèque Onil-Garneau en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 13 :

Tarif pour la publicité vendue dans le bulletin municipal, le Ferdinois :

Carte d'affaire : 75\$ ou 12 parutions 700\$

quart de page: 125\$ ou 12 parutions 1000\$

demi-page : 200\$ ou 3 parutions 500\$

1 page : 400\$ ou 3 parutions 1000\$

Article 14 :

Les taxes (TPS et TVQ sont incluses dans tous les tarifs.

Article 15 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Greffier-trésorier par intérim

Avis de motion : 6 février 2023
Projet de règlement : 6 février 2023
Adoption prévue : 6 mars 2023
Publication prévue : 10 mars 2023

2023-02-38

**Acceptation du plan d'action pour le programme
« Municipalité Amie des Aînés » (MADA)**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'adopter le plan d'action pour le programme « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) de la Municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-39

Demande de prolongation pour le programme « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) et pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a présenté en 2018 une demande d'appui financier admissible pour

l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales de 2018;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand qui accepte aujourd'hui le plan d'action pour le Programme « Municipalité Amie des Aînés » (MADA), désire aussi prolonger sa participation à celui-ci;

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu :

De demander au Ministère une prolongation de sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 31 juillet 2023 soit pour une période de 6 mois, ainsi qu'une prolongation au Programme « Municipalité Amie des Aînés » (MADA), en raison du fait :

- que la conseillère au développement des communautés, responsable du dossier, a dû s'absenter pour des raisons médicales;
- que la pandémie de la Covid-19 n'a pas permis aux gens de se réunir pour faire progresser les travaux dans les municipalités;
- que les changements de conseils municipaux sont survenus pendant cette période;
- que simultanément, les municipalités et la conseillère au développement des communautés ont effectué la démarche Municipalité Amie des Aînés;
- que les municipalités viennent de terminer leur processus de consultation pour la PFM;
- que la MRC et les municipalités ne sont pas en mesure de produire les documents exigés à l'article 3.2 de ladite convention dans les délais prescrits.

D'autoriser monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Ferdinand tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2023 ainsi que ceux relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme « Municipalité Amie des Aînés » (MADA). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-40

Autorisation de signature de l'entente modificatrice avec Développement économique Canada

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Ferdinand tous les documents relatifs à la modification à l'entente avec Développement économique Canada (400060859) selon le Fonds canadien de revitalisation des communautés afin de permettre que celle-ci puisse se prolonger jusqu'au 31 mars 2024. Cette entente a été conclue dans le but d'améliorer les accès au parc du Versant-du-Lac. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-41

Mandat pour le plan de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution d'eau potable

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de retenir les services de Pluritec pour la préparation d'un Plan de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution d'eau potable au montant de 15 950 \$ (toutes taxes applicables en sus), selon la soumission qui a été déposée le 22 décembre

2022. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-42 Mandat pour l'élaboration du plan de protection de la source d'eau potable

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu de retenir les services de Englobe pour l'élaboration du Plan protection de la source d'eau potable au montant de 18 000 \$, excluant les taxes applicables, selon la soumission qui a été déposée le 17 janvier 2023. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-43 Mandat pour le suivi environnemental requis pour les installations septiques des anciens bâtiments municipaux du secteur de Vianney

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de retenir les services de INNEO pour effectuer le suivi environnemental requis pour les installations septiques des anciens bâtiments municipaux du secteur de Vianney au montant de 2 071.80 \$ (toutes taxes applicables en sus), selon la soumission qui a été déposée le 16 janvier 2023. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-44 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Rang 6

Attendu que la municipalité a pris connaissance des modalités d'applications 2021-2024 du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle;
- la municipalité autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) avec le ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-45 Appel d'offres pour les travaux sur le rang 6 dans le cadre du PAVL

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander des soumissions pour les travaux sur le rang 6 dans le cadre du PAVL. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-46 Appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des boues des installations septiques

Il est proposé par Roger East et résolu de demander des appels d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des boues des installations septiques. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-47 Achat d'une camionnette (pickup)

Il est proposé par Roger East et résolu d'acheter une camionnette (pickup) Dodge Ram modèle Classic 2022 neuf au prix de 54 168.85 \$, taxes en sus, du plus bas soumissionnaire Thetford Chrysler. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-48

Demande d'appui de 9255-0839 Québec inc. - CPTAQ

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la demande présentée concerne le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la gravière pour l'extraction de matières brutes, tamisées et concassées, située sur le lot 6 117 576 et d'un droit de passage sur le lot 6 117 202;

Attendu que l'exploitation de la gravière avait été autorisée par la décision n° 404485;

Attendu que cette exploitation n'affectera pas davantage l'homogénéité du milieu;

Attendu que le site visé représente le site de moindre impact, l'exploitation de la ressource ne pouvant se faire qu'à l'endroit où se trouve cette ressource;

Attendu que la demande vise une superficie de 2,04 ha et que le reste de la terre conserve une vocation agricole;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu qu'une autorisation à la présente demande n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles et n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande de 9255-0839 Québec inc. représenté par Marc Simoneau pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la gravière située sur le lot 6 117 576 et un droit de passage sur le lot 6 117 202.

Il est de plus résolu que cette résolution annule la résolution no 2022-12-290. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-49

Demande de soutien financier - SANA

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la Municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à accorder un soutien financier au SANA Sentiers Arts-et-Nature-des-Appalaches pour les événements de « Land Art » Art en mouvement à raison de 3 000 \$ pour chacune des années 2024, 2025 et 2026 (pour un total de 9 000 \$) dans le cadre du dépôt de son projet à la MRC de L'Érable pour l'Entente de développement culturel intervenue entre la MRC et le ministère des Communications et de la Culture du Gouvernement du Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-50

Autorisation de signature pour un bail de location d'une partie du presbytère

Attendu que l'organisme GROBEC souhaite louer des locaux à l'étage au presbytère situé au 609, rue Principale qui appartient à la Municipalité;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer le bail de location avec l'organisme GROBEC pour le presbytère au coût de 2.00\$

le pied carré. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-51

Mandat pour les travaux d'aménagement intérieur du presbytère

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu de mandater le plus bas soumissionnaire, Construction Rénovation Drolet afin d'effectuer les travaux de réaménagement de bureaux à l'étage au presbytère situé au 609, rue Principale, selon l'offre de services datée du 27 janvier 2023 au coût de 20 500\$ avant les taxes. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-52

Participation au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable

Attendu que la MRC de L'Érable a mise en place un site de dépôt qui a pour but de récupérer les tubulures usées issues du milieu acéricole;

Attendu que selon le Décret 933-2022 (1^{er} juin 2022) du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, la tubulure acéricole sera assujettie à une REP à partir du 30 juin 2023;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite encourager les acériculteurs établis sur son territoire à utiliser le site de dépôt destiné à la récupération plutôt que le site d'enfouissement;

Attendu que les municipalités de Laurierville, Lyster, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy et la ville de Princeville ont signifié leur intérêt à participer au programme de récupération de la tubulure acéricole;

Attendu que des frais de 32 \$ par mètre cube seront chargés à la Municipalité pour les acériculteurs exploitant une érablière sur leur territoire par A. Grégoire et fils pour la récupération des tubulures;

Attendu que la Municipalité refacturera le coût de dépôt dans les comptes de taxes aux utilisateurs de l'année précédente;

Attendu que les acériculteurs situés en zone verte et possédant un enregistrement au niveau du MAPAQ auront accès à un crédit de taxes agricoles;

Il est proposé par Roger East et résolu :

Que la municipalité participe au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable;

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à adopter une clause spéciale pour la taxation du traitement des tubulures;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pour donner application à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-53 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM)

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités pour l'année 2023 et d'autoriser le paiement de la facture de 740.29\$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-54 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'inscrire la municipalité de Saint-Ferdinand à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec pour 2023 et de défrayer les frais d'adhésion de 100 \$ en remettant le chèque à la Société d'horticulture et d'écologie des lacs et des montagnes. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-55 Nomination de l'inspectrice en environnement

Attendu que Madame Laura Bédard a été nommée aide-inspectrice en environnement et en urbanisme pour la Municipalité de Saint-Ferdinand le 7 mars 2022;

Attendu que Madame Bédard a reçu l'attestation concernant la réussite de sa formation sur le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences (Q-2, r. 22) de ma formation sur le Q2R22;

Attendu que Madame Bédard peut maintenant être autonome pour l'exécution des tâches liées au poste d'inspectrice en environnement;

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu qu'à compter d'aujourd'hui :

- Laura Bédard soit nommée inspectrice en environnement de la Municipalité de Saint-Ferdinand aux mêmes conditions de travail qu'elle a actuellement;
- Qu'elle soit autorisée à émettre les permis en environnement et urbanisme ainsi que les avis de non-conformité et les constats d'infraction qui sont liés à ces domaines. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-56 Formation concernant le système d'alerte téléphonique

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu de permettre à Nathalie Doucet, adjointe administrative de s'inscrire à la formation concernant le système d'alerte téléphonique donnée par OMNIVIGIL au taux de 150\$/h. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-57 Nomination des représentants de la Municipalité autorisés à signer les documents soumis par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2023, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2023;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme, Jocelyn Desharnais, directeur des travaux publics et des infrastructures ou Olivier Michaud, contremaître des travaux publics à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-58

Inscription au congrès de la COMBEQ

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Éric Chartier, à assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra à Rimouski du 20 au 22 avril 2023 et de défrayer les frais d'inscription de 775 \$ (taxes en sus) et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-59

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la Municipalité de Saint-Ferdinand appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023, nous nous engageons aussi
- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire

- à participer au jeudi perséVert
- à hisser le drapeau des JPS
- à participer au mouvement d'encouragement régional
Tope là !

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-60

Appui à la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être hôte des Jeux du Québec - Hiver 2026;

CONSIDÉRANT QUE toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec sont un événement rassembleur et que notre volonté est la même que la Ville de Victoriaville, c'est-à-dire faire rayonner notre belle région;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une occasion incontournable pour faire vivre à notre jeunesse une expérience sportive et sociale exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la Municipalité de Saint-Ferdinand accorde son appui à la candidature de la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-61

Appui à la municipalité de Villeroy - nouveau découpage de la carte électorale fédérale

ATTENDU QUE le projet de redécoupage électoral fédéral prévoit que dans la MRC de L'Érable, la municipalité de Villeroy se verrait dorénavant intégrée dans la nouvelle circonscription de Bécancour-Saurel-Odanak;

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy désire demeurer rattachée au district de Mégantic-L'Érable, dont l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Érable font partie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'appuyer la volonté de la municipalité de Villeroy de demeurer dans le district électoral fédéral de Mégantic-L'Érable;

DE transmettre copie de la présente résolution au député du comté de Mégantic-L'Érable, M. Luc Berthold. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 16 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2023-02-62

Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de janvier 2023 tels que présentés pour un montant de 659 555.67 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-02-63

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente

séance soit levée à 20h30. Adopté à l'unanimité des
conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Greffier-trésorier par intérim

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal.